



Réunion d'information sur les cycles



1er cycle

Conseillère aux études : Corinne LAUGIER

Référentes administratives :

FM: Karima MENZER

Pratiques collectives : Eléonore MASSON





1^{er} Cycle

Durée de 3 à 4 années.

La présence hebdomadaire de l'élève :

- les deux premières années : 1h15 de Formation Musicale, 30' de Formation Instrumentale individuelle. Pour les jeunes chanteurs un tutti hebdomadaire.
- **A partir de la troisième année, une pratique collective obligatoire** doit être choisie (Chorale, Orchestres, ensembles divers) en plus de la FM et de l'instrument, 1H à 2H par semaine selon. Pour les jeunes chanteurs, la pratique collective est la dominante.

Dans le cadre des disciplines instrumentales accompagnées, le cursus des élèves comprend un travail individuel avec les pianistes-accompagnateurs-accompagnatrices. Le nombre de séances est déterminé par l'équipe pédagogique, en fonction du parcours de l'élève (en général, 2 répétitions avant chaque prestation publique).

Possibilité de louer un instrument au Conservatoire, sous réserve de disponibilité, pour débiter l'apprentissage (détail sur le site en rubrique [infos pratiques](#)).



1^{er} Cycle

Évaluation

La progression en dominante instrumentale ou vocale est indépendante de la progression en formation musicale.

Contrôle continu en formation musicale et pratiques collectives .

Examen instrumental ou vocal de fin de cycle devant jury en troisième (passage anticipé) ou quatrième (passage obligatoire) année, venant compléter le contrôle continu. La réussite à l'examen détermine l'accès au cycle 2 instrumental ou vocal.

Dans le cas contraire, une année de 1C5 peut être accordée par la commission d'orientation (selon les motifs).

L'examen instrumental ou vocal ne peut être présenté que deux fois dans le cycle.

Pour les élèves en CHAM l'année de leur fin de cycle :

Le cursus proposé en CHAM valide l'ensemble des UV nécessaires. Il faudra cependant poursuivre en FM jusqu'à l'obtention du 1C4 FM si l'élève quitte le parcours CHAM avant la validation de ce niveau.

PAS DE CONGES NI DISPENSE POSSIBLE EN 1^{ER} CYCLE



2nd cycle

Référentes administratives :

FM et modules : Karima MENZER

Pratiques collectives : Eléonore MASSON





2nd Cycle

Tronc commun / années 1 et 2

Il s'agit d'un tronc commun de 2 ans (2C1 2C2) qui comporte obligatoirement :

- Une dominante instrumentale ou vocale (45')
- Formation Musicale (1H15 à 1H30)
- Une pratique collective chaque année du cycle (1H à 2H)

(Pour les jeunes chanteurs, 1 tutti hebdomadaire + 5 samedis)

Dans le cadre des disciplines instrumentales accompagnées, le cursus des élèves comprend un travail individuel avec les pianistes-accompagnateurs-accompagnatrices. Le nombre de séances est déterminé par l'équipe pédagogique, en fonction du parcours de l'élève (en général, 2 répétitions avant chaque prestation publique).

Au choix:

Possibilité de faire en 2C2 un module au choix (30' min à 1H30)

En fin de 2C2, plusieurs options s'offrent aux élèves lors du bilan passerelle. Les élèves en concertation avec leur enseignant référent choisissent de rester en cycle traditionnel ou d'aller vers un cycle personnalisé. Cette orientation peut être exceptionnellement reportée à la troisième année.



2nd Cycle années 1 et 2

TRONC COMMUN années 2C1 et 2C2

Instrument (45')

FM chaque année du cycle (1H15 à 1H30)

Pratique collective chaque année (1H à 2H)

Possibilité de faire un module en 2C2



2nd Cycle trad / années 3 et 4

Dans la continuité des 2 premières années les années 3 et 4 qui comportent obligatoirement :

- Une dominante instrumentale ou vocale (45')
- Formation Musicale (1H15 à 1H30) jusqu'à validation du niveau 2C3
- Une pratique collective chaque année du cycle (1H à 2H)

(Pour les jeunes chanteurs, 1 tutti hebdomadaire + 5 samedis)

- Un module au choix à faire si celui-ci n'a pas été fait en 2C2

Dans le cadre des disciplines instrumentales accompagnées, le cursus des élèves comprend un travail individuel avec les pianistes-accompagnateurs-accompagnatrices. Le nombre de séances est déterminé par l'équipe pédagogique, en fonction du parcours de l'élève (en général, 2 répétitions avant chaque prestation publique).

Il est possible de s'orienter exceptionnellement en fin de 2C3 vers un 2nd Cycle personnalisé.



2nd Cycle trad / années 3 et 4

Évaluation

La progression en formation instrumentale ou vocale est indépendante de la progression en formation musicale.

- Validation des pratiques collectives et du module sous forme de contrôle continu
- Validation de la FM sous forme de contrôle continu et un examen final en fin d'année de 2C3.
- Validation de la dominante instrumentale ou vocale : Epreuve instrumentale devant jury en troisième (passage anticipé) ou quatrième (passage obligatoire) année.

La réussite détermine l'accès au cycle 3 instrumental. Il est possible de commencer un 3^{ème} cycle dans la discipline dominante sans avoir validé toutes les autres UV.

Une année supplémentaire en 2C5 peut être accordée par la commission d'orientation.

L'examen ne peut être présenté que deux fois dans le cycle.

La validation des 4 UV donne l'obtention du BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

Pour les élèves en CHAM l'année de leur fin de cycle : le cursus proposé en CHAM valide les UV module et pratique collective.

Si des élèves étaient en CHAM mais passent leur fin de cycle 2 au lycée en HTS, il faudra valider une pratique collective. Seul le module sera validé par le cursus CHAM s'ils étaient au moins en 2C2 en 3^{ème}.

L'UV de FM dépend des résultats obtenus lors de la fin de cycle et est indépendante des cursus CHAM ou HTS



2nd Cycle trad / années 3 et 4

Années 2C3 / 2C4

Le cycle 2 délivre un BEM si validation des 4 UV :

- *La dominante instrumentale ou vocale (examen de fin de cycle)
- *Validation du cycle 2 de Formation Musicale (contrôle continu et examen lors des dernières séances de cours)
- *Une pratique d'ensemble chaque année du cycle (contrôle continu)
- *Un module au choix à la fin du cycle.

Année de 2C5 possible selon paramètres et justificatifs. Décision lors de la commission d'orientation.

Pour les élèves en CHAM l'année de leur fin de cycle :

Le cursus proposé en CHAM valide les UV module et pratique collective.

Si des élèves étaient en CHAM mais passent leur fin de cycle 2 au lycée en HTS, il faudra valider une pratique collective. Seul le module sera validé par le cursus CHAM s'ils étaient au moins en 2C2 en 3^{ème}.

L'UV de FM dépend des résultats obtenus lors de la fin de cycle et est indépendante des cursus CHAM ou HTS



2nd Cycle personnalisé

Référentes administratives :

FM et modules : Karima MENZER

Pratiques collectives : Eléonore MASSON

Récitals : Eléonore MASSON





2nd Cycle Personnalisé

Pour les élèves qui se sont orientés en 2CP avant 2025-26, ils restent sur le système précédent qui est :

UV à valider une fois dans le cycle pour obtention de la fin de cycle personnalisé :

- Une pratique d'ensemble.
- Un module de création.
- Un module de son choix (possibilité de faire de la FM, un module de conférences ou tout autre module sur la liste disponible sur le site internet).
- UV de récital

La validation de toutes les UV donne l'obtention du BEM.



2nd Cycle Personnalisé

Le cycle 2 personnalisé (2CP) tel que définit ci-dessous entre en vigueur pour les élèves qui se sont orientés vers ce choix durant l'année 2025 2026.

Durée : 2 à 3 ans (2CP3 2CP4 2CP5).

Ce cycle personnalisé pourra délivrer **un BEM** ou une **attestation de récital** selon les UV validées.

1) BEM via un récital = validation de 4 UV

Validation du récital en 2CP4 ou 2CP5

Une pratique collective obligatoire durant 1 année en 2CP3 ou 2CP4

Validation du cycle 2 de Formation Musicale

2 modules à faire dans le cycle entre 2C2 à 2CP5

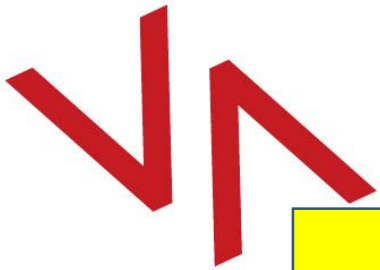
2) Attestation de récital = 3 UV

Validation du récital en 2CP4 ou 2CP5

Une pratique collective obligatoire durant 1 année en 2CP3 ou 2CP4

2 modules différents à faire dans le cycle entre 2C2 à 2CP5 dont :

Un module de création ET un module au choix : FM, projet, autre esthétique, culture, conférence...



2nd Cycle Personnalisé

= Récital Années 2CP3 / 2CP4 / 2CP5 Vers Fin des études		
Avec BEM Ce cycle pourra délivrer un BEM si validation de 4 UV : *Validation du récital en 2CP4 ou 2CP5 *Une pratique collective 1 année en 2CP3 ou 2CP4 * 2 modules à faire dans le cycle entre 2C2 à 2CP5 *Validation du cycle 2 de Formation Musicale L'obtention des 4 UV délivre un BEM Possibilité de tout faire en 2 ans 2CP3 et 2CP4	Avec attestation de récital Ce cycle pourra délivrer une attestation de récital si validation de 3 UV *Validation du récital en 2CP4 ou 2CP5 *Une pratique collective 1 année en 2CP3 ou 2CP4 *2 modules à faire dans le cycle entre 2C2 à 2CP5 dont : - Un module de création ET - un module au choix : FM, projet, autre esthétique, culture, conférence... (possible de le valider dès le 2C2) Possibilité de tout faire en 2 ans 2CP3 et 2CP4	Que faire après un 2ND CYCLE PERSONNALISE Fin des études ou possibilité de continuer vers : • Une pratique continuée ou en amateur si l'effectif le permet • Une entrée en 3^{ème} cycle reste possible mais elle sera soumise à : ✓ La réussite au concours d'entrée ✓ la reprise de la FM si non validée avec test pour l'affectation dans un niveau ✓ Reprendre une pratique collective chaque année du cycle ✓ Suivre les modules obligatoires



2nd Cycle : cas fréquents

ATTENTION Confusion fréquente entre pratiques collectives et modules, il existe des tableaux officiels sur le site :

Les élèves qui font plusieurs pratiques collectives la même année pensent que cela valide un module : **faux**

L'option musique au Lycée St just valide un module ou une pratique collective : **vrai**
Sur remise de l'attestation signée par le lycée.

Les cursus CHAM valident la pratique collective et le module : **vrai** si et seulement si je suis encore en CHAM quand je passe ma fin de cycle 2. le cas échéant seul le module est validé, la pratique collective sera à faire en HTS.

Maitrise de l'opéra :

- Le piano complémentaire suivi à la Maitrise de l'Opéra valide un module : **vrai**
- La Maitrise de l'opéra valide une pratique collective : **vrai** mais un an seulement dans le cycle / une année de pratique collective en 2CP est obligatoire pour les instrumentistes qui sont également à la Maitrise de l'opéra.
- La FM peut être suivie à la Maitrise de l'opéra : **vrai** mais l'année de fin de cycle est à faire obligatoirement au CRR.

Certains modules sont semestriels : **vrai**



3^{ème} cycle

Référentes administratives :

FM et modules : Karima MENZER

Pratiques collectives : Eléonore MASSON

Récitals : Eléonore MASSON





3^{ème} Cycle

Durée de 2 à 3 années et donne l'obtention d'un certificat d'études musicales (CEM).

L'élève doit suivre des cours de sa dominante instrumentale, une pratique d'ensemble chaque année du cycle, deux modules au choix avant la fin du cycle.

Les cours de FM ne sont plus obligatoire si la fin de second cycle a été validée.

Dans le cadre des disciplines instrumentales accompagnées, le cursus des élèves peut comprendre un travail individuel avec les pianistes-accompagnateurs-accompagnatrices. Le nombre de séances est déterminé par l'équipe pédagogique, en fonction du parcours de l'élève (en général, 2 répétitions avant chaque prestation publique).

Pour rappel, le récital se prépare et se déroule entre élèves. Il n'est pas possible de faire appel à l'accompagnateur-ice de la classe.

Le CEM met fin aux études au CRR. Les élèves souhaitant poursuivre vers les métiers de la culture ou de la scène se présenteront au concours d'entrée du *cycle préparatoire à l'enseignement supérieur* (CPES) ou du *cycle préparatoire au diplôme national* (CPDN). Cependant, il n'est pas nécessaire de posséder un CEM pour se présenter à ce concours.

Durée hebdomadaire des cours :

Formation instrumentale individuelle 45', formation musicale (si conservée au-delà du 2C3), 1h15 à 1H30, Pratiques collectives 1H à 2H00, modules 1H à 1H30.



3^{ème} Cycle

Pour obtention du CEM il faut avoir validé :

- La fin de 2nd cycle de FM
- Une pratique collective chaque année du cycle
- Deux modules **différents** au choix pendant le cycle (possibilité de faire de la FM en 3C pour un des 2 modules, un module de conférences ou tout autre module sur la liste disponible sur le site internet)
- L'UV de récital

La formation musicale:

Si l'UV de second cycle est validée, il n'est pas nécessaire de poursuivre la FM en 3^{ème} Cycle.

Il faut faire tout de même les 2 modules.

Cependant, pour ceux qui envisagent d'intégrer le CPDN ou le CPES après leur CEM, il leur faudra valider un niveau 3C2 de FM, le choix de la FM comme module est une bonne stratégie pour ces élèves.

L'élève passe son récital lorsque toutes les composantes du parcours sont validées ou en cours de validation sur la même année scolaire, en cohérence avec le calendrier général des examens.



3^{ème} Cycle

Évaluation

La progression en dominante instrumentale ou vocale est indépendante de la progression en formation musicale, modules et pratiques d'ensemble.

Validation des pratiques collectives et modules sous forme de contrôle continu.

Validation de la dominante instrumentale : récital devant jury en 3^{ème} année (demande anticipée possible en 2^{ème} année).

Si toutes les conditions sont validées, la fin de 3^{ème} cycle donne l'obtention du CEM (Certificat d'Etudes Musicales). Dans le cas contraire, une année supplémentaire peut être accordée.

Les élèves instrumentistes souhaitant poursuivre vers les métiers de la culture ou de la scène se présenteront aux concours d'entrée soit du Cycle Préparatoire au Diplôme National, soit du Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CEM pour se présenter à ces concours.



3^{ème} Cycle : cas fréquents

ATTENTION Confusion fréquente entre pratiques collectives et modules, il existe des tableaux officiels sur le site :

Les élèves qui font plusieurs pratiques collectives la même année pensent que cela valide un module : **faux**

L'option musique au Lycée St just valide un module **ou** une pratique collective : **vrai** mais pas les 2 et une seule fois dans le cycle.
Sur remise de l'attestation signée par le lycée.

Le cursus S2TMD valide un module : **vrai** si et seulement si je suis encore en S2TMD quand je passe ma fin de cycle 3.

Certains modules sont semestriels : **Vrai**

Je peux valider deux fois le même module deux années différentes : **FAUX**

Maitrise de l'opéra :

Le piano complémentaire suivi à la Maitrise de l'Opéra valide un module : **vrai**

La Maitrise de l'opéra valide une pratique collective : **vrai** mais un an seulement dans le cycle / une année de pratique collective en 3CP est obligatoire pour les instrumentistes qui sont également à la Maitrise de l'opéra.

La FM peut être suivie à la Maitrise de l'opéra : **vrai** mais l'année de fin de cycle est à faire obligatoirement au CRR.

Je peux faire mon CEM en 1 an car je suis en terminale en 3CP1 : **FAUX**



MODULES

Le conservatoire propose une offre diversifiée de modules spécifiques

[La liste de ces modules et les modalités d'inscription sont à retrouver sur le site du conservatoire](#)

(Vie scolaire/Planning des cours/Musique Instrument Voix/Modules)

L'inscription à un module s'effectue directement par mail auprès du professeur qui confirmera l'inscription en fonction des places disponibles.

Tous les professeurs peuvent être contactés par mail sur les modèles suivants :

prenom.nom@conservatoire-lyon.fr

prenom-prenom.nom@conservatoire-lyon.fr (pour les prénoms composés)

prenom.nom-nom@conservatoire-lyon.fr (pour les noms composés)

prenom-prenom.nom-nom@conservatoire-lyon.fr (pour les prénoms et noms composés)

Pour pouvoir profiter pleinement des cours de modules, il est important de maîtriser la langue française au niveau B1minimum.



CONFERENCES 2026-2027 / CRR LYON

Entrée libre et gratuite, sous réserve des places disponibles

Attention, certaines conférences ont lieu à l'ENM de Villeurbanne ou à la Médiathèque du Bachut

Pour le module "Cycle de conférences" 2C 3C : merci de remplir la fiche d'inscription en ligne

Emargement obligatoire à chaque évènement pour les CPES + 2C/3C inscrits au module "Cycle de conférences"

Type	Date	Thématiques / titres et sous titres ?	Intervenant-es	Lieu	Horaires
Culture	mer.-07-oct-26	La grande famille des clarinettes de la Préhistoire à nos jours	Raphaël Vuillard	CRR - Salle Debussy	14:30
Santé	mar.-13-oct-26	Prévention des Risques Auditifs	Audition Solidarité	CRR - Salle Debussy	18:00
Environnement pro	jeu.-19-nov-26	La médiation de la musique ? Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?	Arnaud Brovillé	CRR - Salle Debussy	18:00
Culture	mer.-25-nov-26	Danse : La Bayadère de M. Petipa ou le rêve orientaliste	Florence Poudru	CRR - Salle des Choeurs	18:00
Culture	mar.-01-déc-26	Conférence Jazz	Etudiant-e Jazz	CRR - Réfectoire	18:30
Culture	mer.-09-déc-26	Les arts en 1826 - De 200 ans, mon âme rajeunit	Philippe Morant	CRR - Salle des Choeurs	18:00
Culture	mar.-15-déc-26	Requiem : de l'œuvre au mythe	Claire Laplace	CRR - Salle Debussy	18:30
Culture	mar.-12-janv-27	Conférence Jazz	Etudiant-e Jazz	CRR - Réfectoire	18:30
Culture	mar.-26-janv-27	Le Gloria de Vivaldi	Anthony Mondon	CRR - Salle Debussy	18:00
Culture	lun.-01-févr-27	Comment le cabaret peut sauver le monde ?	Camille Germser	ENM Villeurbanne Grenier à musiques	18:30
Environnement pro	jeu.-04-févr-27	Découvrir le droit d'auteur en France (Réseaux sociaux, labels ...)	Antonin Vercellino	CRR - Salle Debussy	18:00
Culture	lun.-08-févr-27	La comédie musicale de ses débuts aux Etats-Unis à la France d'aujourd'hui	Anne Fromm	ENM Villeurbanne Grenier à musiques	19:00
Culture	jeu.-11-févr-27	Conférence Jazz	Etudiant-e Jazz	CRR - Réfectoire	18:30
Culture	mer.-03-mars-27	Danse : Du corps de ballet au groupe	Florence Poudru	CRR - Salle des Choeurs	18:00
Culture	jeu.-04-mars-27	Fanny Hensel : une Mendelssohn entre ombre et lumière	Françoise Tillard	ENM Villeurbanne Grenier à musiques	18:00
Culture	mer.-10-mars-27	Conférence Jazz au Bachut (*sur réservation)	Etudiant-e Jazz	Médiathèque du Bachut	18:30
Environnement pro	jeu.-18-mars-27	Harcèlement et violences sexistes et sexuelles : Des clés pour décrypter, parler et agir	Cécile Bonthonneau	CRR - Salle Debussy	18:00
Culture	lun.-22-mars-27	Concentration et attention	Jean-Philippe Lachaux	CRR	18:30
Culture	jeu.-29-avr-27	Conférence Jazz	Etudiant-e Jazz	CRR - Réfectoire	18:30
Culture	lun.-10-mai-27	Beethoven et ses contemporains au piano	Adrien Louis	ENM Villeurbanne Grenier à musiques	19:00
Culture	mer.-19-mai-27	Conférence Jazz au Bachut (*sur réservation)	Etudiant-e Jazz	Médiathèque du Bachut	18:30
Culture	mer.-19-mai-27	Danse : Maurice Béjart, de l'iconoclaste à la figure tutélaire	Florence Poudru	CRR - Salle des Choeurs	18:00



MODULE cycle de conférences

Les liens sur le site

Fiche d'inscription : <https://www.conservatoire-lyon.fr/app/uploads/2026/09/Fiche-Inscription-module-Cycle-de-conferences-26-27.pdf>

La fiche renvoie sur le calendrier :

Calendrier : <https://www.conservatoire-lyon.fr/app/uploads/2026/09/Calendrier-Conferences-26-27-CRR-Lyon.pdf>



CPDN-CPES MUSIQUE

